

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 27 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 20 juin 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Robert JABOUILLE donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Michel BONNEFOND,
Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRE ABSENT :

Lhoussaine BOUFARHA.

Madame Marianne IRIARTE-HUET a été nommée secrétaire de séance

N° 2022-057- Conventonnement sur le principe d'expérimentation du concept d'ÉcOasis® sur le site de l'École Monnet

Dans le cadre de son plan d'actions municipales, la ville de SOYAUX travaille actuellement sur le verdissement de ses cours d'écoles. Dans le cadre d'un appel à projets d'innovation « Routes et Rue » du Comité Innovation Routes et Rues (CIRR) et du CEREMA, la société Eiffage Routes Sud Ouest (en lien avec Sources Urbaines, HydraSol, Evanescence) a été lauréat et va donc développer le concept d'ÉcOasis®. Le principe de l'expérimentation repose sur une analyse de la double différence: comparaison « existant – référence » et « ÉcOasis® – référence ». Il a été proposé de sélectionner un site sur SOYAUX et plus précisément, le site de l'École Monnet, avec ses trois cours pour mener cette expérimentation. La présente délibération vous propose d'autoriser le Maire à mettre en place ce projet sur le site de l'école Monnet, en partenariat avec Eiffage Routes et le de CEREMA.

Dans le cadre de son plan d'actions municipales, la ville de SOYAUX travaille actuellement sur le verdissement de ses cours d'écoles.

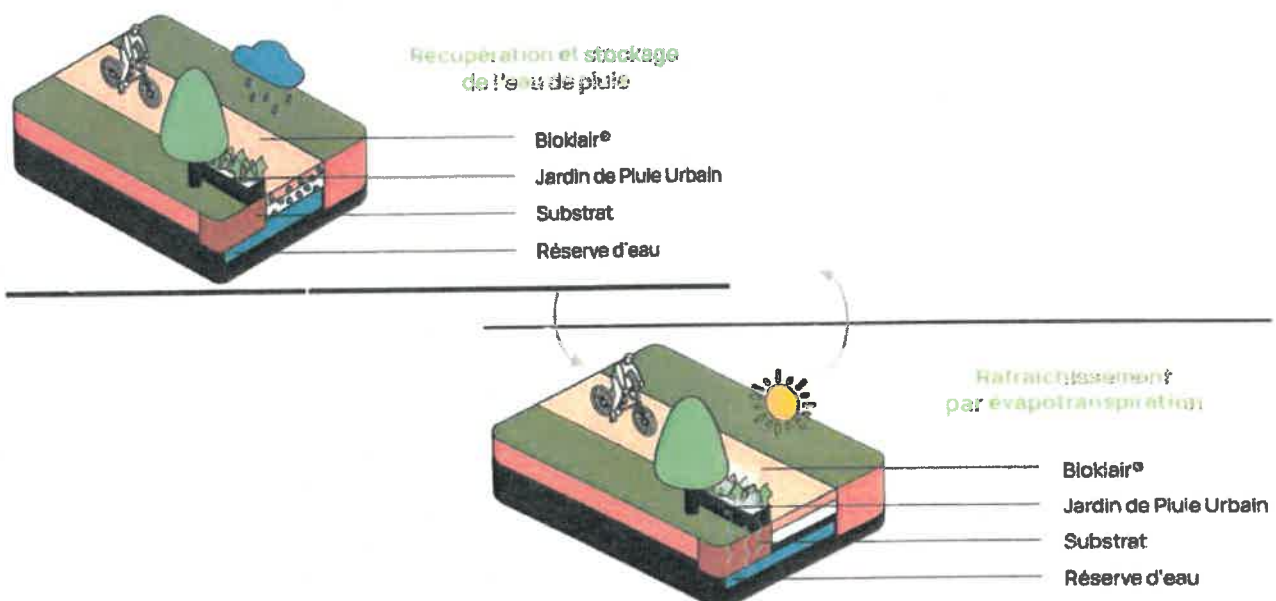
Concernant l'école Monnet, le projet actuel prévoit :

- Sur la cour n°1 (bas) des aménagements prévoyant la conservation de l'enrobé pour partie, et l'aménagement d'espaces verts et de repos dans la cour (pergola, banc, haies, chemin de rondin...).
- Sur la cour n°2 (milieu), où sont situés des terrains de sports, avec de l'enrobé et des structures de buts et paniers, le projet prévoit un repositionnement de ces derniers, mais la cour est laissée en l'état.
- Sur la cour n° 3 (haut), la cour était laissée en l'état, mais aménagée avec des jeux (structures et/ou marquage au sol) et une partie était refaite avec la mise en place d'une prairie fleurie.

Dans le cadre d'un appel à projets d'innovation « Routes et Rue » du Comité Innovation Routes et Rues (CIRR) et du CEREMA, la société Eiffage Routes Sud Ouest (en lien avec Sources Urbaines, HydraSol, Evanescence) a été lauréat et va donc développer le concept d'ÉcOasis®.

Le principe repose sur des aménagements expérimentaux permettant de tester :

- La limitation de l'échauffement grâce à la mise en place d'un revêtement BioKlair® à fort albédo (un liant d'origine végétale, un revêtement clair, qui lutte efficacement contre les îlots de chaleur urbains (ICU), formulé pour devenir perméable, il améliore la gestion de la ressource en eau.)
- L'infiltration et stockage de l'eau de pluie: revêtement poreux + structure réservoir
- L'utilisation de l'eau disponible : végétation, dispositifs d'aspersion
- Le rôle de la végétalisation: rafraîchissement par évapotranspiration et effets d'ombrage
- L'analyse microclimatique (des effets) avec de l'instrumentation: température, hygrométrie, etc. → évaluation de l'efficacité du rafraîchissement (UTCI), pilotage des dispositifs d'aspersion, information aux riverains.



Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le 01/07/2022

ID : 016-211603741-20220627-2022_057-AR

Le principe de l'expérimentation repose sur une analyse de la double différence: comparaison « existant – référence » et « ÉcOasis® – référence ».

Il a été proposé de sélectionner un site sur SOYAUX et plus précisément, le site de l'Ecole Monnet, avec ses trois cours. Ce projet ne doit pas retarder le projet de verdissement actuel (décrit ci-dessus), mais il va venir le compléter.

Le protocole d'expérimentation dure 3 à 4 ans.

Ainsi, il est proposé pour cette première année d'installer une station météo dans la cour n°2 (milieu, terrains de sports actuels, avec de l'enrobé et des structures de but, laissé en l'état dans le cadre du projet de verdissement des cours de l'école Monnet) pour commencer les enregistrements des données bioclimatiques de la cour existante (dénommée « existant-référence »).



La cour n° 3 (haut) sera aménagée durant l'été 2023 sur le principe de l' ÉcOasis® (décroustage de l'enrobé, installation d'une réserve enterré, mise en place d'un revêtement BioKlair, végétalisation) avec l'installation d'une nouvelle station météo pour récupérer les analyse bioclimatiques de la cour n°2 et ainsi pouvoir comparer les données avec celles de la cour n°2, et ainsi mesurer l'impact de l'aménagement sous forme d' ÉcOasis®.

La cour n°1 (bas) sera aménagée telle qu'il était prévu avec l'école dans le cadre du verdissement des cours. Cette troisième cour, entre deux entre les deux cours de références, sera aussi suivi sur le bolet bioclimatique afin d'analyser l'impact d'un aménagement simple de verdissement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à signer une convention, ainsi que tous les documents y afférents, avec le le Groupement d'Eiffage Routes pour mettre en place cette expérimentation et installer dès l'été 2022 une station météo dans une des cours de l'école Monnet,
- à solliciter le protocole d'expérimentation du Comité « Routes et Rues » du CEREMA, et à signer les documents y afférents,
- à étudier le financement du projet d' ÉcOasis® sur la cour n°1, et solliciter les subventions associées à ce projet.

Fait et délibéré en mairie, le 27 juin 2022.

Le maire,

François NEBOUT